



Délibération n° 2026-30

Décision budgétaire modificative au budget principal de la commune n° 2026-0002

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit août à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sous la présidence de Madame Natacha Sannier, maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 août 2026

Étaient présents Madame le maire SANNIER Natacha, Madame la première adjointe LAINE MAES Florence, Monsieur le deuxième adjoint LE FLOCH Maxime et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : CASTIONI Sophie, LE GUYADER Sammy, CALLAC Angélique, LE MEUR Jean Yves, RIAT Myriam, LE GALL Sébastien.

Absents ayant donné procuration : Romain BRUNOT a donné procuration à Maxime LE FLOCH, Brigitte LE GUYADER a donné procuration à Sammy LE GUYADER, Antonin JAGOREL a donné procuration à Sébastien LE GALL

Absents : 0

Madame Angélique CALLAC a été désignée secrétaire de séance

Madame Le Maire expose qu'une erreur matérielle a été portée sur le budget primitif qu'il convient de rectifier,

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses			
2131	65457	+3551,78	69008,78
TOTAL	65457	3551,78	69008,78
Recettes			
001	182136,47	+3551,78	185688,25
TOTAL	182136,47	3551,78	185688,25
TOTAL Inv.		1172261,25	

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus :

Délibération n° 2026-30

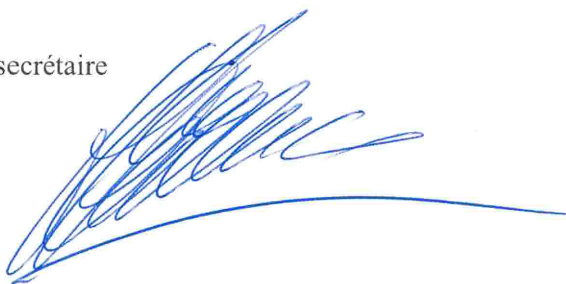
POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire constate que la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire



Le maire

